

## Annexe 1 - Récapitulatif des mesures de maintien des PS en période de crise sanitaire Covid 19 (année 2020)

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
	RAS											
			16/03 - 15/06 Maintien des PS pour tous			16/6 - 31/07 Maintien des PS sous conditions *						
						Depuis le 31 juillet 2020, <b>A titre dérogatoire</b> , seules ces dernières situations* continuent de bénéficier de la mesure de maintien des prestations de service						
										Réactivation des mesures de maintien des PS		
Données d'activités à prendre en compte**	Activités réelles 2020		Activités réelles 2019			Activ. 2019	Activités réelles 2020			Activités réelles 2019		

*\* seuls les équipements ouverts au moins partiellement ont continué de bénéficier de cette mesure ainsi que ceux fermés sur décision administrative ou en cas de force majeure liée à la crise sanitaire.*

\*\* La reconstitution des données sur la base de 2019 **concerne les données d'activité et pas les données financières**, qui doivent correspondre quant à elles à la réalité des recettes et des dépenses de l'année 2020.